

Construction de la plateforme - juillet 2012 à mars 2013

Conducteur d'engin de terrassement

Le pulvimixeur a permis, en un seul passage sur le site de la plateforme, d'homogénéiser le mélange entre du ciment ou de la chaux et la roche concassée prise sur place. Cette opération, sur une profondeur de 35 à 40 centimètres, permet de s'assurer de disposer d'une base compacte, homogène et résistante pouvant recevoir, par la suite, un revêtement final pérenne. Ce type de procédure est courant depuis une quinzaine d'années et est régulièrement appliqué lors de la réfection des chaussées du département. En procédant ainsi, un maximum de matériaux, in situ, sont utilisés. L'impact environnemental est ainsi réduit et une économie sur le coût de revient est réalisée. La réduction sur l'évacuation et l'achat de matériaux peut atteindre 2/3.

Définition du poste : Conduire et manipuler différents engins lourds de chantier destinés au creusement, terrassement, nivellement ou à l'extraction selon les règles de sécurité. Peut aussi transporter des matériaux, des minerais ou des déblais.

Ce métier s'exerce sur les chantiers au sein d'entreprise du BTP, génie civil, exploitation de carrières. Le port d'équipement de protection (casque, gants) est requis.

Formations : - CAP en conduite d'engins
- Le Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES) est requis.
- Les Permis EC et FIMO sont exigés pour la conduite de véhicules de type porte engin.

Pour en savoir plus :

Flash code :



Contactez :

- soit la Mission Locale :
05 53 31 56 00
- soit l'espace métiers :
05 53 31 56 28